

Territoriaux
Agen-agglo

la
cgt

La Voix Agen Agglo

Octobre 2022 n°398

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriaux.agen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

Hausse des salaires, réforme des retraites

Une première mobilisation dans la rue ce jeudi 29 septembre

Pour cette première journée de mobilisation interprofessionnelle depuis la rentrée, "plus de 250 000" participants dans près de 200 manifestations en France contre "près de 80 000" le 17 mars et "plus de 150 000" le 27 janvier.

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a mis en avant "un premier avertissement au gouvernement et au patronat pour que s'engagent rapidement des négociations salariales" et pour signaler, "puisque c'est l'actualité", que les Français ne veulent "pas travailler plus longtemps" mais avoir plus de pouvoir d'achat !!!

Nous étions près de 700 à nous être rassemblés Place Armand Fallières à Agen avant de défiler pour faire entendre nos revendications pour l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux.



**AUGMENTER
LES SALAIRES
MAINTENANT!**

Plus que jamais déterminés pour une juste répartition des richesses !

Réformes des Retraites

Le déficit des retraites est aujourd'hui de l'ordre de 10 milliards d'euros, un montant pas si élevé et qui pourrait être facilement gommé. Les retraites ne sont pas si généreuses en France contrairement aux idées reçues.

Le déficit des retraites est de l'ordre de 10 milliards d'euros en 2021 selon le COR, Comité d'Orientation des Retraites, et toujours d'après le COR, la trajectoire s'améliorerait encore pour s'équilibrer naturellement vers 2070.

10 petits milliards à comparer aux près de 300 milliards du "quoiqu'il en coûte". Alors pourquoi cette "fixette" quasi obsessionnelle compulsive sur un système déjà en quasi équilibre ? Mais parce que le "poids des retraites" est en France d'environ 14 % du PIB, alors que la moyenne européenne est de 10 % ... scandale !, horreur !, sacrilège ! ...

Eh bien non, pas vraiment, car si la part des retraites est de 14% en France, le côté "dépenses", le régime est globalement équilibré, ce qui veut dire que le côté "recettes" est à la hauteur.

Par ailleurs, et contrairement aux idées reçues et largement véhiculées, la France n'est pas un pays qui sert des retraites généreuses. Plutôt le contraire : d'après l'OCDE, le niveau de la retraite perçue n'est en France que de 52% alors que la moyenne de l'UE est de 65%, les bons élèves vis-à-vis de leurs séniors étant, entre autres, l'Autriche (80%), l'Espagne (80%), le Luxembourg (90%), l'Italie (70%), etc.

Alors où est le problème ? Le problème est dans la "normalisation" européenne, dans l'idéologie de l'existence d'un "standard" pan-européen transcendant : la part des retraites dans le PIB doit être calibrée (un peu comme l'est le diamètre des petits pois ou la courbure des bananes). Donc le problème, s'il en est, n'est en aucun cas d'ordre économique.



Retour CT Vendredi 7 octobre

- Organigramme CCAS :
- Organigramme Enfance et Jeunesse
- Tableau des effectifs : avis favorable du syndicat CGT car pour une fois plus de recrutement que de suppression d'emplois !
- Affichage dynamique
- Les heures de nuit pour les agents de service

Loi Ségur : seule 5 personnes du CCAS ont bénéficié de cette prime. Il s'agit des assistantes sociales.

La loi permet pourtant aux filières médico-sociales de bénéficier de cette prime de 183 €/mois (financé à 70 % par l'état) à la condition de travailler directement auprès du public pour plus de 50 % du temps.

Malgré l'engagement total des personnels pendant la période COVID une majorité des effectifs concernés ne bénéficie pas de cette prime. La lecture réductrice de l'administration ne reconnaît pas les engagements des collègues, hors les quelques catégories A concernées.

Pour rappel : Décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696343>

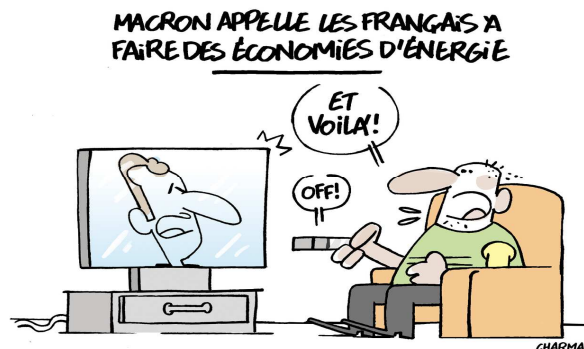
Dialogue Social : promotion Cat C et Cat B

- ✓ 2 postes de Rédacteur étaient à pourvoir en promotion interne pour 57 candidats.
- ✓ 3 postes de Technicien étaient à pourvoir par 153 candidats.
- ✓ 1 poste d'Agent de maîtrise a été pourvu parmi 332 agents

Zèle du mois :

L'administration qui manifeste au quotidien son intérêt pour la planète et les économies d'énergie souhaite développer les télévisions dans les salles de pause ! Paradoxal non !

La question se pose de l'intérêt des écrans dans les salles de pause allumés toute la journée : Pour qui ? Pourquoi ? A l'heure où on nous parle de sobriété énergétique !!!



Sous le feu des réformes

- 1986** : Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation
Lors de la 1^{ère} vague de privatisations, il vante la supériorité de la gestion et des Prestations du privé.
- Début 1990** : Rocard mise sur une gestion du personnel plus dynamique et une évaluation de L'action publique.
- 2001** : La loi organique relative aux lois de finances fait prévaloir une logique d'efficience à travers des outils que beaucoup jugent inadaptés et simplistes.
- 2007** : La RGPP (révision générale des politiques publiques) se concentre sur la réduction du nombre de titulaires et les questions de gestion et de ressources humaines.
- 2010** : Le gel du point d'indice va entrainer un net décrochage des salaires des fonctionnaires.
- 2012** : Dans le cadre européen l'état s'engage à ce que toutes les administrations contribuent à la diminution de la dette.
- 2018** : Le nombre de candidats aux concours externes de la fonction publique d'état a été divisé par 3 en 30 ans.
- Mai 2018** : Une consultation fait ressortir un fort sentiment de dégradation chez les Usagers comme chez les fonctionnaires.
- Janvier 2019** : Le défenseur des droits pointe la façon dont la dématérialisation accroît les inégalités d'accès.
- Aout 2019** : La loi de transformation de la fonction publique élargit notamment la possibilité de recourir aux contractuels.
- Janvier 2020** : Le projet de réforme des retraites défavorise les fonctionnaires, qui ont déjà beaucoup perdu depuis 2003.
- Mars 2022** : Le sénat dénonce un recours excessif de l'état à des cabinets de conseil au détriment des fonctionnaires.

